



Atteinte a la vie privée par code confidentiel

Par **MAMINKIETE**, le **04/10/2012** à **10:26**

Bonjour,

mon enfant de 14 ans s'est connecté en lieu et place d'un professeur sur son compte educ horus ,apres lui avoir subtilisé ses codes d'accès personnels.

le professeur menace donc de déposer une plainte pour atteinte a la vie privée.

sachant que ce code etait placé sur le bureau du professeur au vu de tous,mon fils a eu juste besoin de le memoriser,est ce vraiment un vol?

de plus,s il y a effectivement plainte,quelles sont les peines encourues,mon fils s'etant dénoncé et ayant reconnu l'infraction.

merci de votre aide

Par **Tisuisse**, le **04/10/2012** à **18:32**

Bonjour,

C'est une infraction sanctionnable par le tribunal.

Par ailleurs, en cas de demande de dommages intérêts, en tant que parent de ce mineur vivant sous votre toit, vous êtes présumé responsable des conséquences civiles de ses actes (art. 1382 à 1384 cu CC). Une déclaration à votre assurance responsabilité civile me paraît indispensable.

En attendant, votre fils peut se voir exclu de son collège, soit momentanément soit définitivement. Les documents sur le bureau d'un prof ne regarde pas les élèves.